



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES NOUVEAU-NÉS

La Municipalité souhaite créer un programme d'aide financière pour aider les nouveaux parents à assumer les coûts reliés à la naissance d'un nouvel enfant ;

Le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton instaure un programme de subvention pour les nouveaux bébés, lequel se lit comme suit :

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR NOUVEAU-NÉS

Le programme s'applique seulement pour les enfants nés de parents qui résident à Saint-Nazaire d'Acton.

Un montant de 100\$ pour chaque nouveau-né est accordé par la Municipalité.

Conditions d'admissibilité

Une demande de versement de l'aide financière devra être déposée au bureau municipal par les parents d'un nouveau-né, sur le formulaire prévu à cet effet. Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

- une preuve de résidence (compte de taxes, compte d'Hydro- Québec, permis de conduire) ;
- une preuve d'identité (permis de conduire, passeport) ;
- une preuve de naissance (certificat ou déclaration de naissance).

La demande d'aide financière doit être déposée à la Municipalité dans un délai maximal de 12 mois suivant la naissance de l'enfant. La demande doit également préciser à quel nom le chèque doit être émis.

Le programme de subvention pour nouveau-né entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit abrogé par résolution du conseil municipal.

* Le formulaire à remplir et que vous devez faire parvenir à la municipalité, est publié dans la section « formulaire » du site internet de la municipalité.